

REGLEMENT PARTICULIER 1^{er} RALLYE D'ENVERMEU VHC

Ce règlement particulier complète le Règlement Standard des rallyes (Edition 2019), les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n°497 en date du 02/07/2019 (24^{ème} Rallye d'Envermeu)

Le 1^{er} RALLYE D'ENVERMEU Historique pour VHC (Véhicules Historiques de Compétition) - doublure du Rallye d'ENVERMEU - reprend l'ensemble du Règlement Particulier du 24^{ème} Rallye d'ENVERMEU à l'exception des points suivants:

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile du Pays de Dieppe, Organisateur Administratif et l'association Dieppe-Rallye, Organisateur Technique, organisent du **21 au 22 SEPTEMBRE 2019**, avec le concours des moyens techniques mis à disposition par la ville d'ENVERMEU, un rallye dénommé :

1^{er} RALLYE D'ENVERMEU VHC

Voir règlement particulier du 24^{ème} Rallye d'Envermeu.

1.1P. OFFICELS. *Idem règlement moderne sauf*

Directeur de Course VHC Franck MARIE

Commissaire Technique VHC Laurent BRAURE

Relation Concurrents Myriam MAWDSLEY

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1^{er} Rallye d'Envermeu VHC compte pour :

- Coupe de France des Rallyes VHC 2020 coefficient 1
- Championnat de la Ligue automobile de Normandie des rallyes VHC 2019

1.3P. VERIFICATIONS

Identique au règlement rallye « moderne »

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT-INSCRIPTIONS

3.1.5P. Identique règlement moderne. Utiliser la demande d'engagement spécifique VHC.

3.1.10p Le nombre des engagés au 1^{er} Rallye d'Envermeu VHC est fixé à 20 voitures maximum.

Le nombre maximum de partants ne sera pas supérieur à 140 voitures. Soit 120 modernes et 20 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 20 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 140 équipages au total.

3.1.11P. Les droits d'engagement sont ainsi fixés:

- | |
|---|
| <p>* Avec publicité facultative de l'organisateur : 240 €</p> <p>* Sans publicité facultative de l'organisateur : 400 €</p> |
|---|

=> Fournir une copie de la 1^{ère} page du PTH

3.1.12P. Identique au règlement moderne

3.3.P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard des FFSA

Les concurrents du rallye VHC partiront devant le Rallye d'Envermeu et ce pour l'ensemble du rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Sont autorisées toutes les voitures à définition routière de l'annexe K en vigueur pour les périodes de E à J2 et possédant un PTH ou un PTN. Les voitures seront réparties en Groupe : Groupe 1 Tourisme , G2 TC ,G3 GT , G4 GTS , G5 GTP, Groupe N VHC J1, Groupe A VHC J1, Groupe B VHC J1 et Groupe N VHC J2, groupe A VHC J2, Groupe B VHC J2.

Les voitures « Classic » sont autorisées. Un classement spécifique sera publié.

Les véhicules à direction assistée seront autorisés.

4.2P. ASSISTANCE

Voir règlement particulier du 24^{ème} Rallye d'Envermeu.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Rallye identique au rallye « moderne »

6.1P. RECONNAISSANCES

Dates et Horaires identiques au rallye « moderne »

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Idem Rallye « Moderne »

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.



VISA LIGUE N° 50
EN DATE DU 2/07/2019

VISA FFSA N° 497
EN DATE DU 2/07/2019



ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC

Classement indice de performance

Groupe "classic de compétition " avec classement distinct

Un rallye VHC ne peut être remporté que par un véhicule possédant un Passeport Technique Historique

ARTICLE 10P. PRIX

Chacun des équipages classés recevra une coupe.